

Parc national des Ecrins

Objectif 04: Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

[...]

Mesure non réglementaires spécifiques au coeur

[...]

- **Mesure 4.2.c. Veiller à la réversibilité des installations situées dans le coeur**

Le principe de réversibilité des installations s'applique à l'ensemble des aménagements et infrastructures situés dans le coeur du parc.

Concernant les travaux de génie civil (quand ceux-ci s'avèrent nécessaires à la sécurité des biens et des personnes), les murs en pierres sèches, les gabions et les assemblages bois-métal sont privilégiés. L'utilisation de matériaux exogènes et liants de synthèse est déconseillée.

Rôles de l'EPPNE: Quand il est maître d'ouvrage, conception et réalisation d'aménagements réversibles chaque fois que cela est possible.

Contributions attendues des communes: Selon opportunités.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Selon opportunités.

[...]

Page 107 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2479

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 15:33